



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités
d'Occitanie**

AAP PNAD CLAUSES SOCIALES D'INSERTION 2025 RAPPEL DU CONTEXTE DE LA RÉGION OCCITANIE

Région administrative : Occitanie

Périmètre d'ouverture de l'appel à projets : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn

Date de lancement de l'appel à projets : 18/07/2025

Date limite de dépôt des candidatures : 14/09/2025

CONTEXTE

Les clauses sociales d'insertion constituent un levier actif des politiques d'insertion qu'il convient d'inscrire durablement dans le paysage de l'ingénierie d'insertion pour construire des parcours d'insertion de qualité.

La systématisation du recours aux clauses sociales d'insertion constitue par ailleurs un objectif de déploiement de la commande publique qui fixe un taux de marché incluant une dimension sociale à atteindre à l'horizon 2025 de l'ordre de 30%.

Cet appel à projets (AAP) décline donc un objectif du volet social du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, à savoir l'augmentation du nombre de facilitateurs et coordinateurs régionaux de la clause sociale d'insertion, pour soutenir la croissance des marchés clausés et accompagner les acheteurs, les entreprises titulaires des marchés et les bénéficiaires des parcours.

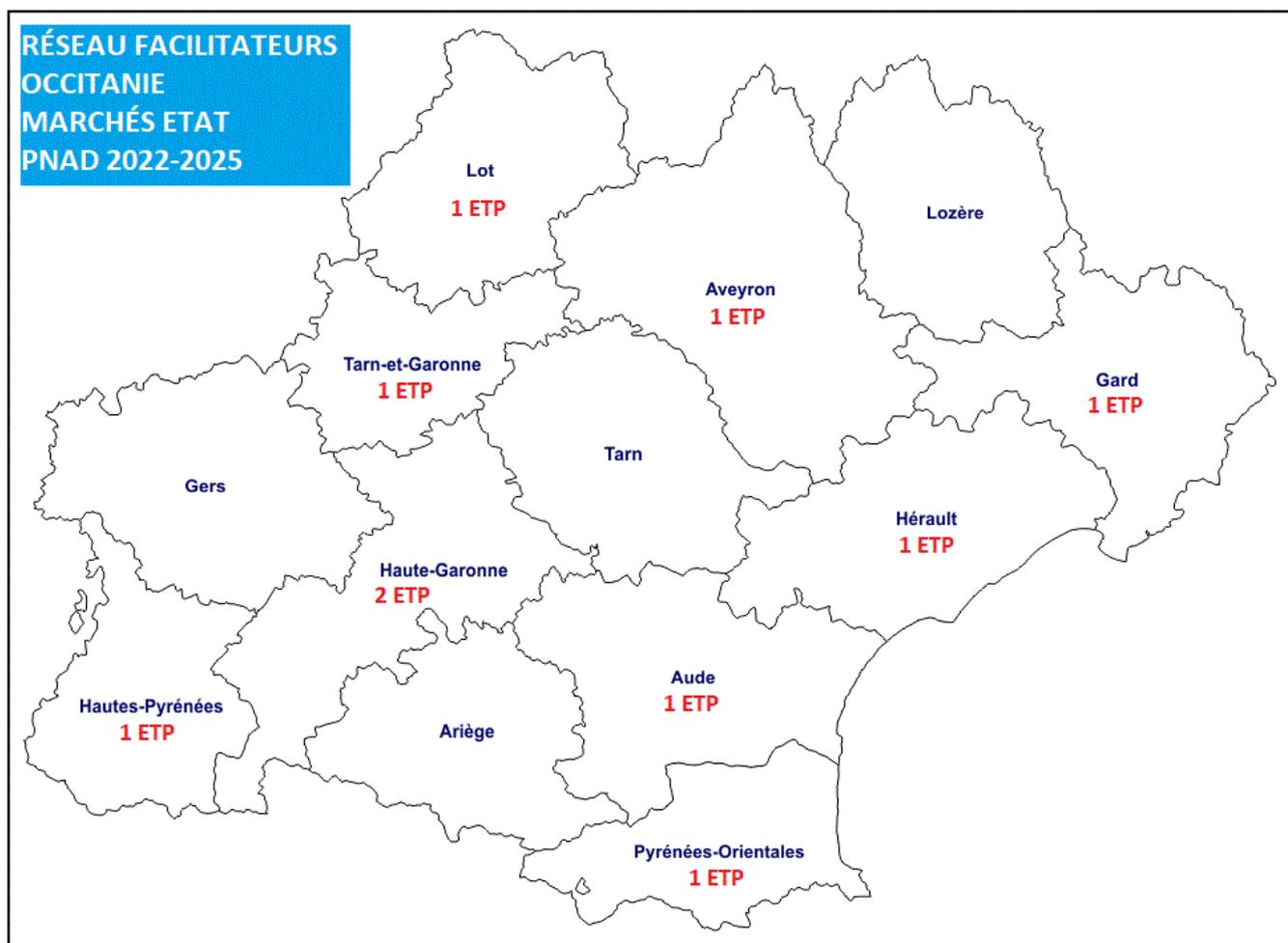
Le coordinateur et le facilitateur doivent pour cela travailler en collaboration avec les différents acteurs inclusifs du territoire, notamment le réseau pour l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et le secteur du travail protégé et adapté.

Le facilitateur de la clause sociale d'insertion est ainsi un maillon essentiel entre les différentes parties prenantes. Il aide à la définition et au calibrage de la clause sociale d'insertion (le dimensionnement des heures des acheteurs), accompagne et suit sa mise en œuvre (suivi des entreprises titulaires et veille de la qualité du parcours des bénéficiaires).

Le coordinateur régional est l'interlocuteur privilégié des acheteurs régionaux. Il assure l'interface entre les différents acteurs et les facilitateurs. Il anime le niveau régional, assure un rôle pivot entre le niveau régional et le niveau local, et veille à l'harmonisation des pratiques professionnelles des facilitateurs.

La particularité du contexte régional réside dans l'antériorité d'un maillage de facilitateurs dans les départements et la structuration depuis 2016 d'une animation régionale du suivi des marchés publics de l'Etat portée par Toulouse Métropole Emploi, désormais nommée Nova emploi.

Vous trouverez ci-dessous la cartographie 2025 des facilitateurs existants sur les départements qui suivent déjà les marchés Etat dans le cadre du PNAD 2022-2025 :



Dans le cadre du PNAD 2022-2025, le premier appel à projets lancé en 2022 a permis d'accompagner le développement du réseau des facilitateurs avec le cofinancement de 6 ETP. Il a également permis d'enrichir les prestations proposées par le coordinateur régional, Nova emploi (0,56 ETP). Les conventions conclues dans ce cadre sont d'une durée de 1 an, reconductibles dans la limite de 3 ans. Les deuxièmes et derniers avenants des conventions afférentes arrivent à leur terme cette année.

Le second appel à projets lancé en 2023 a permis le financement de 4 ETP complémentaires de facilitateurs. Les conventions conclues dans ce cadre sont d'une durée de 1 an, reconductibles dans la limite de 3 ans. Les deuxièmes et derniers avenants des conventions afférentes arriveront à leur terme en 2026.

L'objectif du présent AAP est de consolider le réseau par le financement d'un nombre d'ETP correspondant à ceux pour lesquels les conventions arrivent à échéance cette année, à savoir ceux financés via l'AAP 2022.

OBJECTIFS

Le présent appel à projets a pour objectif de poursuivre l'accompagnement du développement des clauses sociales d'insertion prioritairement dans les marchés publics de l'État en consolidant le nombre actuel de facilitateurs et de coordinateurs en Occitanie.

La consolidation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux en Occitanie doit donc garantir la capacité à :

- suivre la forte croissance du nombre de marchés à accompagner et clausurer,
- absorber les conséquences d'une diversification des segments d'achat concernés et donc des métiers proposés aux publics ciblés,
- poursuivre l'objectif d'une couverture encore meilleure des marchés passés sur l'ensemble du territoire, particulièrement ceux de l'État ou liés à la mise en œuvre de ses programmes, au profit d'un nombre plus important de bénéficiaires de ce dispositif d'insertion.

Les facilitateurs sont également invités à poursuivre l'amélioration qualitative des considérations sociales inscrites dans les marchés (ie nombre d'heures assorties de formations, de tutorat, de marchés réservés, de marchés d'insertion, critère d'attribution de performance sociale de l'offre, de lutte contre les discriminations (notamment femmes-hommes), etc.) et leur diversification (santé et sécurité au travail, formation sous statut scolaire, etc.).

La réalisation de ces ambitions et résultats doit passer par une stabilisation de ce qui est engagé depuis trois ans et la poursuite d'une meilleure prise en compte des besoins en structurant et professionnalisant les réseaux des acteurs l'insertion et en renforçant l'action des facilitateurs et coordinateurs existants.

L'appel à projets doit également permettre de continuer la mise en place d'un cadre de référence partagé. Il vise à renforcer l'ingénierie liée à la clause sociale dans une logique de montée en qualité globale du dispositif à l'échelle nationale en lien avec les donneurs d'ordre publics et privés et l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

CADRE DU PROJET

Les projets des structures candidates seront déposés auprès de leur DREETS, via la plate-forme dédiée demarches-simplifiees.fr, en conformité avec les conditions définies dans le cadre de cet appel à projets.

Cet appel à projets permet le financement de chaque poste conventionné pour une année, à hauteur maximale de 70%, reconductible annuellement dans une limite de 3 ans au total en fonction de la qualité du bilan et sous réserve de disponibilité des crédits. Le potentiel cofinancement est de 30% ou plus. La convention annuelle entre les structures lauréates et leur DREETS-PP ou DREETS encadre les conditions et modalités de mise en œuvre des projets, notamment les modalités mises en œuvre pour s'assurer de la priorisation de l'accompagnement des marchés de l'État et de ses EPA et des programmes de rénovation urbaine.

Dans une logique de montée en charge rapide et d'impact fort dès sa mise en œuvre, cet appel à projets vise prioritairement, sous réserve de la qualité de leur bilan et de leur projet de développement, les structures déjà porteuses de facilitateurs et/ou de coordinateurs positionnées sur la clause sociale d'insertion.

Pour information, les structures dont le financement des facilitateurs et/ou coordinateurs au titre de l'AAP 2022 arrive à échéance :

Bénéficiaire	Suivi convention	ETP	Qualité
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE	DDETSPP 11	1,00	Facilitateur
UD SIAE	DDETSPP 12	1,00	Facilitateur
PLIE EST HERAULTAIS	DDETS 30	1,00	Facilitateur
NOVA EMPLOI	DDETS 31	1,00	Facilitateur
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	DDETS 34	1,00	Facilitateur
GE RSE BTP	DDETS 66	1,00	Facilitateur
NOVA EMPLOI	DREETS	0,56	Coordinateur

STRUCTURES ÉLIGIBLES

Cet appel à projets vise le développement et le renforcement des structures porteuses de la clause sociale d'insertion afin de maintenir la densité du réseau telle que développée au cours des trois dernières années. Il concerne notamment les associations, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics à caractère administratif (EPA).

De nouveaux postes de coordinateurs ne pourront être financés dans le cadre du présent AAP que dans des régions non encore pourvues et dont le besoin le justifie. Ce qui n'est pas le cas de l'Occitanie qui possède déjà un coordinateur régional (0,56 ETP - Nova emploi) financé sur l'AAP 2022. Seule la reconduction de ce poste sur l'AAP 2025 est possible (sous réserve d'un bilan satisfaisant).

La consolidation du nombre de facilitateurs (en ETP) et de coordinateurs doit se faire en cohérence avec le développement des effectifs depuis 2022 et au regard des éventuels besoins non couverts du territoire (zones blanches, présence de services de l'État non encore accompagnés, grands projets).

Est considéré comme « zone blanche » tout territoire non couvert par l'action d'un facilitateur ou faisant l'objet d'une couverture par un facilitateur « limitrophe » du fait de l'extension de son périmètre sur lesquels des besoins sont identifiés, ainsi que tout territoire dont les capacités de réponse des structures existantes sont insuffisantes au regard des besoins existants, et notamment en termes de couverture des marchés de l'État.

Des grands projets de rénovation urbaine, de réhabilitation, de transports, ligne TGV, s'accompagnent d'un potentiel fort de développement des marchés réservés et des clauses sociales d'insertion. Ils nécessitent un effort de mise à disposition de facilitateurs le temps du projet, sans qu'une spécialisation par grand projet soit nécessaire pour autant, et en veillant autant que possible à la pérennisation de ces postes.

PÉRIMÈTRE DE L'AAP

Au regard des éléments précisés ci-dessus, le présent appel à projets est ouvert aux départements suivants : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn.